



Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
14/01/2026

L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

Absents excusés :

Mme SORBIER Chloé, procuration à Mme GADY Sarah

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 021-212105852-20260126-2026_05-BF



Objet : Budget principal - affectation des résultats 2025 (Délibération n° 2026-02)

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 203 243,27 €
- un excédent reporté : 654 346,40 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 857 589,67 €

- un déficit d'investissement : 87 012,15 €
- des restes à réaliser dépenses et recettes : 249 897,76 €

Soit un besoin de financement : 336 909,91 €

Le conseil municipal décide :

- d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement, soit la somme de **336 909,91 €** à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2026).

- de reporter le solde disponible, soit la somme de **520 679,76 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2026).

- de reporter le résultat déficit d'investissement, soit la somme de **87 012,15 €** à la section dépenses d'investissement (article 001 du BP 2026).

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

